



# EN LYCÉE AUSSI PARTICIPEZ À LA CONSULTATION SUR LE PROJET DE SOCLE COMMUN

La loi dite de « Refondation de l'École de la République » du 8 juillet 2013 a chargé le Conseil Supérieur des Programmes (CSP) de redéfinir le socle commun issu de la loi Fillon de 2005. Cette nouvelle mouture, rebaptisée « socle commun de connaissances, de compétences et de culture », a été proposée au Ministre le 10 juin 2014.

C'est sur le document « *Projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture* » disponible sur le site <http://education.gouv.fr> que porte la **consultation**. Le « nouveau socle » doit guider l'écriture des nouveaux programmes d'enseignements de l'école primaire, du collège, mais aussi des différentes voies du lycée, le terme de la scolarité obligatoire dépassant les bornes du collège.

D'autres consultations sont d'ailleurs prévues au printemps sur les projets de programmes, qui seront mis en œuvre en 2016 (Cinquième), 2017 (Quatrième) et 2018 (Sixième et Troisième).

Si le socle est un principe organisateur de l'enseignement comme le dit le projet, il convient d'être nombreux à donner notre avis en répondant à la consultation avant le 18 octobre 2014.

Vous devez avoir reçu autour du 20 septembre un message venant de l'adresse :

[consultation.socle@education.gouv.fr](mailto:consultation.socle@education.gouv.fr) dans votre boîte académique avec un lien pour la renseigner (pour activer votre adresse académique <http://www.snes.edu/Acceder-a-votre-messagerie.html> ).

## Les questions stratégiquement importantes et lourdes d'enjeux

### L'opinion globale sur le texte (A)

Nous avons l'occasion de confirmer notre rejet du socle de 2005(A.4.2 : je perçois bien l'intérêt d'abandonner les sept compétences du socle actuel au profit des cinq domaines de formation du projet de socle) et de valider la rupture de logique (A.4.8 : ce projet de socle commun constitue une bonne base pour redéfinir les programmes d'enseignement).

### L'évaluation (B)

Les questions B.3.3 et B.3.4, si elles étaient majoritairement renseignées en « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » feraient courir le risque de la mise en place d'un nouveau livret personnel de compétences.

### Pour aller plus loin (E) : partie facultative

Découpée en 163 « composantes », elle reprend quasi intégralement la logique des items d'un livret personnel de compétences, qui a été largement rejeté par la profession. On y retrouve entre autres des « compétences » inévaluables, des attitudes. Or le texte conçu par le Conseil supérieur des programmes n'impose pas un LPC. Sa logique n'est pas celle-ci (voir les recommandations de ce dernier dans les outils sur le site du SNES).

**Le « socle » définira ce que les élèves devront savoir en arrivant au lycée. Les enseignants en lycée ont donc eux aussi leur mot à dire !**



### CE QUI VA

La consultation est d'abord l'occasion de se réjouir de l'abandon du socle de 2005 (Livret Personnel de Compétences, PPRE, Note de Vie Scolaire) directement issu des recommandations de l'OCDE, et qui entendait établir le primat de l'approche par compétences transversales, et battre en brèche les enseignements disciplinaires. Il s'agissait alors de former une main d'œuvre employable, productive et compétitive qui accepterait l'ordre établi.



### CE QUI NE VA TOUJOURS PAS

Si l'adjonction du mot « culture » permet de réhabiliter les connaissances dans les objectifs d'apprentissages... **La notion de socle persiste !**

Tout danger de mise en place d'une « école du socle » ou « école commune », où le collège serait un simple prolongement de l'école primaire, n'est donc pas écarté. D'autant que La loi de « Refondation » prévoit la mise en place d'un « conseil Ecole-Collège », et d'un cycle CM1-CM2-6<sup>ème</sup>. Pour le SNES, le socle 2014 et les futurs programmes de collège ne doivent ni servir à mettre en œuvre des dispositifs pédagogiques (et surtout pas des échanges de services), ni permettre de supprimer des postes d'enseignants du Second degré, qui doivent 15 ou 18h... Quand les professeurs des écoles en doivent 24 !

Le maintien de la notion de socle fait aussi perdurer le risque d'un collège et d'un enseignement à deux vitesses, au détriment des élèves de REP/REP+.

Le « socle » pourrait encore contenir une remise en cause de la structure disciplinaire des enseignements.



**Les futurs programmes de collège doivent préserver une architecture disciplinaire ambitieuse par niveau, ce qui induit des personnels monovalents, qualifiés et formés sur le plan scientifique.**



**Des programmes à entrée transversale par cycle conduiraient à la polyvalence et à l'alourdissement de la charge de travail. Ils accentueraient le tri social et multiplieraient les difficultés d'adaptation des élèves au lycée.**



### CE QUI VA

« Le socle commun définit les connaissances et les compétences qui ouvrent à tous les élèves cet accès à une culture vivante ». Le socle 2013 tente de concilier la notion de socle et celle de culture commune, portée par la FSU. Il ne s'agit donc plus de réduire la scolarité obligatoire à l'acquisition de 7 compétences (socle 2005), totalement déconnectées des connaissances académiques disciplinaires et sources de discrimination entre collèges, et entre élèves. On peut aussi se satisfaire de l'articulation entre connaissances et compétences définie en p2 : « les connaissances ne sauraient s'opposer aux compétences, conçues comme capacité à mobiliser des ressources... ». L'exercice des compétences ne peut donc être déconnecté des connaissances acquises dans les disciplines.

*« Cinq domaines de formation dont l'ensemble définit les composantes de la culture commune.*

- 1. Les langages pour penser et communiquer*
- 2. Les méthodes et outils pour apprendre*
- 3. La formation de la personne et du citoyen*
- 4. L'observation et la compréhension du monde*
- 5. Les représentations du monde et l'activité humaine »*

Les 7 compétences laissent donc la place à 5 « domaines de formation », auxquels contribueront « toutes les disciplines et démarches éducatives ». Il est positif de réhabiliter les disciplines, et de minorer implicitement l'approche par compétences. Cela conforte la conception d'un métier où les enseignants sont des cadres concepteurs formés, et non de simples exécutants au service d'un manager.



### CE QUI NE VA TOUJOURS PAS

Les domaines 4 et 5 sont organisés autour des disciplines scientifiques d'un côté et littéraires (et sciences humaines et artistiques) de l'autre. Il convient d'insister sur le fait que nous ne concevons pas nos disciplines comme devant être classées en deux blocs, ce qui pourrait rapidement se traduire comme deux domaines de polyvalence pour les enseignants.

Les domaines sont transversaux, et pourraient laisser la porte ouverte à des dispositifs imposés. Ces 5 domaines seront présents et pris en compte dans les programmes de chaque discipline. Il est important de ne pas laisser conclure que l'enseignement devrait devenir essentiellement transversal (et reposer essentiellement sur des projets transdisciplinaires). C'est un des enjeux de cette concertation.

Si le SNES est favorable aux pratiques interdisciplinaires, il est très critique sur le transdisciplinaire qui nie les spécificités de chaque discipline.

**Les domaines du socle doivent être intégrés aux enseignements disciplinaires, dont les démarches sont spécifiques. Ces domaines doivent permettre d'articuler les programmes disciplinaires, et non les recouvrir et les diluer.**



« Pour que la mise en œuvre du socle soit satisfaisante, elle doit comprendre des procédures d'évaluation adaptées. »



### CE QUI VA

Le projet de socle ne tranche pas dans le débat stérile entre notation chiffrée et évaluation par compétences, et rejette toute forme de LPC et les dérives qui étaient apparues dans certains établissements (« multiplication excessive des items », « expansion abusive aux dépens des enseignements »), ce qui n'est pas une mince victoire !



### CE QUI NE VA TOUJOURS PAS

« Assimiler la délivrance d'un brevet redéfini et la validation du socle » pourrait justifier la fin du DNB comme 1<sup>er</sup> examen national, ce qui serait inacceptable : plutôt que de mettre en place une certification locale –on voit bien les dérives causées par l'oral d'HDA–, il faut rénover le DNB actuel afin de réduire la part du contrôle continu tout en prenant en compte davantage de disciplines. La concertation doit être l'occasion de montrer notre attachement à un DNB transformé (rappelons que la rumeur de sa suppression circulait il y a quelques mois et nous n'avons actuellement aucune garantie de son maintien). La remise en cause du DNB pourrait légitimer la multiplication des nombreux CCF au baccalauréat que nous contestons.



### CE QUI N'IRA JAMAIS

« Repenser l'approche de l'évaluation » implique ne pas revenir à une validation locale du socle type LPC, sous la responsabilité du CE. Il ne suffit pas de casser le thermomètre au nom de « l'évaluation positive » pour faire progresser les élèves.

Il serait tout aussi inacceptable de prescrire des modes d'évaluations (chiffrées ou non) et de contraindre les équipes à rendre des comptes sur les résultats des élèves, sous prétexte de « Privilégier des mécanismes d'évaluation qui constituent en même temps un outil favorisant une réflexion collégiale dans les écoles et les établissements. » Ce serait accepter une évaluation des établissements, dans la logique des contrats d'objectifs que nous rejetons toujours.

La recherche d'égalité, de transparence et de lisibilité de l'évaluation conforte la nécessité du maintien d'un examen national et anonyme, s'appuyant sur des enseignements disciplinaires variés qui incluent les objectifs posés par les domaines de formation.



**Ni suppression du Diplôme du Brevet, ni maintien, ni amplification des CCF au bac, ni retour au Livret de Compétences : l'évaluation doit s'inscrire dans le cadre de programmes définis nationalement, et être dégagee des contraintes locales.**